



Service Urbanisme : du particulier aux grands projets

NOTICIA

TRABAJO VIVIENDA

Martes, 2 de febrero de 2021

Service Urbanisme : du particulier aux grands projets

Le service Urbanisme vous accompagne dans tous vos projets de construction, d'aménagements de terrain, d'amélioration de vos façades... Explications.



La direction de l'Urbanisme traite des dossiers d'autorisation de construire de 5 m² à plus de 60 000 m². Des demandes hors normes pour une ville de 22 000 habitants. La ville dispose d'une des plus importantes concentrations commerciales d'Europe avec ses centres commerciaux régionaux (Westfield Velizy 2, L'Usine Mode et Maison, La maison Villacoublay) et ses nombreux commerces de proximité. Si cette attractivité économique fait la renommée de la ville, cette dernière veille au respect des règles d'urbanisme et de la qualité architecturale. Particuliers comme grandes entreprises sont accompagnés dans leurs projets par les agents de la direction de l'Urbanisme et de la direction des Etudes et Grands Projets. Tous mettent à disposition leur savoir-faire pour préserver ce cadre de vie qui nous est cher.

Une équipe terrain de proximité

Avec une équipe renforcée en 2020, la direction de l'Urbanisme opère sur le terrain et conseille en mairie. Pour la construction d'une maison comme celle d'un abri de jardin, il est obligatoire de déclarer vos travaux auprès des services de l'Urbanisme. Bien plus qu'une autorisation, nos experts vous guident dans la réalisation de vos projets d'aménagement et de construction.

Leur mission : veiller à l'harmonie architecturale et environnementale de la Ville

Ils sont garants de l'équilibre de l'environnement de la Ville. Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) définit des règles précisant les conditions pour pouvoir effectuer des travaux, des rénovations, des aménagements... La direction de l'Urbanisme a pour mission de les appliquer.

Une équipe à l'écoute

Vous souhaitez modifier votre clôture ? Ajouter une fenêtre de toit ? Agrandir votre maison ? Par téléphone ou sur rendez-vous, vous pouvez solliciter l'aide des agents du service et vous renseigner sur vos droits. Chaque demande est étudiée et traitée au cas par cas.

Un accompagnement de A à Z

La direction de l'Urbanisme étudie tous les types de projets : de la démolition jusqu'à l'aménagement paysager. Cette maison en est un exemple. Lors de l'acquisition, le bien était entièrement à rénover. Les propriétaires ont fait le choix de supprimer l'existant pour reconstruire neuf. Initialement la surface de la maison était de 45 m² pour 245 m² de terrain. Aujourd'hui la surface habitable de la maison est d'environ 200 m². Avec une emprise au sol d'un peu moins de 100 m², la surface d'habitation a été optimisée tout en veillant au respect de la densité et du taux d'espace vert précisés dans le PLU. Moderne tout en étant en accord avec l'architecture du quartier, ce projet s'intègre parfaitement au décor environnant. Une attention particulière a été portée sur l'aménagement paysager avec notamment une clôture végétalisée. Cette réalisation a été travaillée en concertation avec le service Urbanisme, les propriétaires et l'entrepreneur missionné.



Avant



Après

Bon à savoir

Avant d'acheter un bien, vous pouvez vous renseigner sur les travaux que vous souhaiteriez mener ou sur les projets d'urbanisme futurs du quartier ciblé.

Le saviez-vous ?

Les règles d'urbanisme définies dans le PLU varient selon les quartiers. Retrouvez le [plan](#) de zonage complet de la commune.

Cap vers les démarches en ligne

La Ville développe un [portail en ligne](#) pour les différentes demandes : le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU). Certaines démarches sont déjà accessibles. En 2022, tous les dossiers d'urbanisme pourront être déposés de manière matérialisée :

- les permis de construire,
- les demandes de certificats d'urbanisme,
- les déclarations de travaux...

Contacto

service Urbanisme

Tél : 01 34 58 50 00